

UFA : RÈGLEMENTATION, PATRIMOINE, ACTION ET TRANSMISSION



Pour rester crédible, une association doit soumettre régulièrement son travail à ses adhérents, une sorte d'examen de conscience public. Il s'agit de regarder en face, aussi bien les succès que les échecs et recevoir les suggestions de ses adhérents. C'est l'exercice que l'UFA a pratiqué avec son assemblée générale 2022, que nous voulons partager avec vous dans ces pages.

PAR JEAN JACQUES BUIGNÉ FONDATEUR DE L'UFA

ET JEAN-PIERRE BASTIÉ PRÉSIDENT DE L'UFA

L'Assemblée générale de l'UFA s'est tenue¹ avec 484 présents, à distance en visioconférence ou représentés. Il fallait élire un nouveau Conseil d'administration. Le point important de l'année est le déménagement du siège social à Toulouse. Il s'est rapproché du nouveau président Jean-Pierre Bastié et d'Hanta Andrianavomahery, notre nouvelle secrétaire.

Une année chargée

Nous avons listé les principales actions qui ont été conduites dans l'année. Mais il est difficile de rendre compte de l'ensemble du travail réalisé, tant les sujets sont nombreux et quotidiens :

- Depuis l'année dernière, c'est plus de 200 articles qui ont été publiés ou mis à jour sur le site de l'UFA ainsi qu'un article mensuel dans la *Gazette des armes*. C'est un travail énorme, et la multiplication d'experts, de relecteurs et de rédacteurs soutiens de l'UFA a joué un rôle capital pour vous proposer un contenu de qualité. Non seulement nous relatons l'information dans le domaine des armes, mais aussi nous analysons les questions des adhérents et les points importants de la réglementation.

- Nous avons suivi de très près la parution du décret

¹ Le 8 octobre 2022, la veille du salon de l'arme ancienne à Castres.



LE NOUVEAU BUREAU ÉLU

Jean-Pierre Bastié en est le Président, Michaël Magi le Vice-président, Arthur Andrikian le Secrétaire, Laurent Varney le Trésorier et Thierry de Villeneuve le Trésorier-adjoint. Jean-Jacques Buigné, fondateur de l'UFA, n'a pas souhaité briguer un nouveau mandat, mais il a promis d'accompagner la nouvelle équipe le plus longtemps possible, notamment sur les questions de réglementation des armes. Le bureau va se réunir une fois par semaine en visioconférence.



Jean-Jacques Buigné, Jean-Pierre Bastié et Michaël Magi représentent à eux trois la force de l'UFA qui s'inscrit dans la durée.

interdisant les armes de catégorie A1-11. Notamment par une suite d'articles, sur le décret lui-même ou sur l'identification des armes qui sont ou non à classer dans cette catégorie. Mais ce décret entraîne une spoliation sans précédent des détenteurs légaux, et détruit une partie importante du patrimoine militaire et armurier. Aussi, nous avons déposé un recours en annulation contre ce décret devant le Conseil d'État.

- Nous avons couvert le déploiement du nouveau Système d'Information sur les Armes (SIA) avec une suite d'articles

d'informations, pour aider les détenteurs. Sur ce sujet, nous avons été en contact constant avec le SCAE afin de relayer les bonnes informations, mais aussi afin de remonter les différents problèmes rencontrés.



- Du côté des tireurs sportifs, nous avons couvert le déploiement du logiciel EDEN qui vise à dématérialiser la licence de tir et le certificat médical. Et donné les « trucs et astuces » pour résoudre les différents problèmes posés par le certificat médical.

- Nous avons participé au Colloque Européen sur le contrôle

VOIR
ARTICLE
3053

des armes à feu à Chambord, organisé par la France à l'occasion du lancement du SIA. Nous sommes intervenus officiellement pour défendre les intérêts des amateurs d'armes en demandant un **contrôle des armes juste, proportionnel, pérenne et appliqué correctement.**

VOIR
ARTICLE
3109

• Nous avons participé au meeting annuel de la FESAC, qui rassemble les principales associations de défense des amateurs et collectionneurs d'armes de 17 pays européens. Durant cette réunion, l'UFA a mobilisé les troupes et proposé une modification de la directive européenne pour y faire inscrire le droit aux armes pour le loisir.

VOIR
RUBRIQUE
595

• Année d'élections oblige, nous avons couvert les élections présidentielles en informant des propositions des différents candidats sur les sujets nous concernant. Nous avons également contacté l'ensemble des candidats et publié les réponses qui nous ont été faites. Nous avons ensuite couvert les élections législatives en cherchant des correspondants de l'UFA dans chaque circonscription afin de contacter les députés.

VOIR
ARTICLE
3031

• Nous avons protesté auprès de la Commission des Lois du Sénat à la suite d'une demande inacceptable lors de la mission conjointe de contrôle sur la sécurisation de la chasse.

VOIR
RUBRIQUE
86

• Nous intervenons ou contactons systématiquement les médias à chaque fois qu'un article ou un reportage sur le monde des armes perd son objectivité pour entrer dans le sensationnel. Il s'agit de nombreux contacts avec des journalistes, mais aussi beaucoup d'interventions mineures que nous ne pouvons pas toutes relayer. Nous sommes notamment intervenus pour donner suite à l'émission « *Envoyé Spécial : jamais sans mon arme* » présentée sur France 2 par Élise Lucet, à un article du *Figaro* et de *20 Minutes*.

• Chaque mois, nous envoyons notre traditionnelle lettre

LES NOUVELLES INSTANCES DE L'UFA



Lors de l'élection du Conseil d'administration, chacun des candidats a été présenté et dispose sur le site, de sa page personnelle.

Le Conseil d'Administration est composé d'un certain nombre de nouveaux venus qui vont apporter leur jeunesse et leur dynamisme, certains ont déjà fait leurs preuves au sein de l'UFA. C'est le nerf de la guerre de l'association. Ils vont se réunir une fois tous les deux mois en visioconférence.

Hervé ALTMAYER réélu,
Arthur ANDRIKIAN élu, devient Secrétaire,
Jean Pierre BASTIÉ réélu, devient Président,
Christophe BINET élu,
Jean-Jacques BUIGNÉ fondateur de l'UFA,
Kerryan CAMPOURCY élu,
Guillaume CHARVET réélu,
Damien CROZE élu,
Renaud DAGORNE réélu,
Thierry de VILLENEUVE réélu, devient Trésorier-adjoint,
Gabriel FLORY élu,
Patrick FORTERRE élu,
Luc GUILLOU réélu,
Jean-Paul LE MOIGNE réélu,
Michaël MAGI élu, devient Vice-président,
Hervé MATOUS élu,
Gilbert MERCIER réélu,
Stéphane NERRANT réélu,
Hadrien NEUMAYER réélu,
Benjamin PERRIN élu,
Sylvain SCHMITT élu,
Gilles SIGRO-PEYROUSERE élu,
Laurent VARNEY réélu, reste Trésorier.



2022 est un tournant important dans la vie de l'association, le Conseil d'administration a été porté de 16 à 23 membres et considérablement rajeuni. Sur notre photo, les membres présents à l'AG de l'UFA.



C'est au cours de nos innombrables réunions de bureau ou des délégués, en visioconférence que les meilleures idées sont nées : il y a plus d'imagination dans 50 têtes que dans une seule...



d'informations sur la réglementation à près de 15 000 adresses mails.

· Nous répondons aux nombreuses questions de nos adhérents, par courriel ou sur les réseaux sociaux. Nous suivons et aidons aussi nos adhérents qui connaissent des difficultés avec l'administration. Cela représente un travail énorme, que nos nombreux experts bénévoles effectuent chaque jour depuis des années.

Notre travail avec le ministère

Au cours de cette dernière année, nous avons aussi accompli un travail intense avec le SCAE sur deux gros chantiers : le changement de doctrine pour le classement des armes anciennes de collection et le nouveau décret qui impacte malheureusement les munitions métalliques utilisables dans des armes pré-1900.

Ce travail s'est effectué essentiellement en visioconférences, mais nous avons également produit un certain nombre de rapports que l'on retrouve dans les articles qui traitent des sujets. Certains sujets ont été brûlants comme celui des munitions à poudre noire², d'autres ne sont pas encore concrétisés, comme celui de l'agrément des armuriers dans les bourses aux armes avec l'exclusion des particuliers. Un dialogue dans un rapport de confiance s'est établi avec l'administration, ce qui ne nous a pas empêchés de garder notre indépendance et de montrer notre

2) Voir Gazette n° 556.

désaccord quand il le faut, comme le prouve notamment le recours en annulation que nous avons déposé devant le Conseil d'État contre le décret interdisant les armes de catégorie A1-11°.

Modification du montant de l'adhésion

Pour que l'UFA soit représentative et puisse être écoutée au niveau national, il nous faut deux moyens : de l'argent et des adhérents. C'est effectivement le nerf de la guerre. Actuellement, les seules rentrées d'argent de l'UFA sont les cotisations et les dons de nos adhérents. Nos ambitions grandissantes ainsi que les différentes actions menées nécessitent bien évidemment une trésorerie plus importante. Ainsi, à l'unanimité, nous avons choisi d'augmenter les cotisations pour les membres actifs et de soutien :

· L'adhésion en tant que membre actif passe de 20 € à 30 €

· L'adhésion en tant que membre de soutien passe de 30 € à 40 €

Il faut dire que le montant des adhésions n'avait pas augmenté depuis 22 ans ! En contrepartie de cette augmentation, nous avons choisi d'envoyer notre bulletin *Légi-Arm* en version papier à chacun de nos adhérents à raison de 2 bulletins par an. Auparavant, son envoi était réservé aux adhérents qui payaient un supplément pour le recevoir. C'est une telle vitrine pour notre association qu'il est dommage de le réserver à un nombre restreint de personnes, surtout avec le travail que cela représente. Bien entendu, pour ceux qui le souhaitent, sur simple demande, nous supprimerons la version papier au profit d'une version numérique.

Il nous a aussi été remonté que parfois, plusieurs membres d'une même famille soutiennent l'UFA et souhaitent adhérer, mais que payer plusieurs fois l'adhésion est un frein totalement compréhensible. Du côté de l'UFA, cela est dommage, car en général seule une personne de la famille adhère, et nous ne représentons officiellement qu'un seul et unique membre de la famille. Nous avons aussi eu

des demandes de la part d'associations qui souhaitaient nous soutenir, nous pourrions alors représenter leurs membres. Aussi, nous allons très prochainement mettre en place :

· Des adhésions famille pour que plusieurs membres d'une même famille puissent adhérer et être représentés ensemble à un tarif avantageux.

· Des adhésions personnes morales qui conviendront parfaitement pour les associations qui souhaitent nous soutenir, notamment certains clubs de tir qui en ont fait la demande.

Si vous n'êtes pas encore adhérent et que vous souhaitez nous soutenir, utilisez le bulletin page 13.



Fréquentation du site de l'UFA

Avec la *Gazette des armes*, le site Internet est le principal organe de communication de l'UFA. Il contient de nombreuses informations sur la réglementation et répond aux questions des amateurs d'armes. Actuellement, c'est plus de 2 000 articles qui sont en ligne et tenus à jour au fil de l'évolution de la réglementation. Cette année, nous avons enregistré une augmentation de plus de 32 % du trafic sur le site, tant en nombre de visiteurs qu'en nombre de pages consultées. Nos articles cœur de la réglementation sont évidemment les plus consultés, mais aussi ceux qui traitent les sujets « *explosifs* » du moment qui se répandent comme une traînée de poudre sur les réseaux sociaux. Cette année a connu le basculement dans le numérique du monde des armes, avec l'ouverture du SIA pour les chasseurs et la mise en place d'EDEN pour les

tireurs sportifs. En suivant et en informant sur ces deux sujets, nous avons

LA FORCE DE L'UFA S'INSCRIT DANS LA DURÉE

enregistré notre record historique de fréquentation du site sur les mois de janvier et février 2022.

Perspectives d'évolution de l'UFA

Pour cette nouvelle année, nous avons différents projets à mener à bien, notamment :

- Étendre notre influence sur les réseaux sociaux. Pour l'instant, nous ne sommes vraiment présents que sur Facebook. Nous voulons être présents sur Twitter afin d'être notamment en capacité d'interpeller les journalistes ou les politiques quand cela est nécessaire.

- Continuer d'étendre notre réseau de délégués régionaux, pour

trouver une proximité avec nos adhérents et les amateurs d'armes.

- Développer notre influence sur la Commission Européenne en vue d'une modification de la directive européenne sur les armes, notamment par l'intermédiaire de la FESAC.

- Nous allons former de nouveaux collaborateurs qui se sont portés volontaires sur divers sujets nous concernant, comme la prise en main du site internet, la gestion du QCM de la carte de collectionneur ou le calendrier des manifestations.

Et bien entendu, nous allons continuer sur notre lancée en maintenant toutes nos actions en cours ! La défense des amateurs d'armes est notre quotidien.

DÉCRET DÉCALÉ

Dans la Gazette du mois dernier nous vous présentions « le nouveau décret ». Tout le monde l'attendait depuis 6 mois et il devait comporter de nombreux éléments d'amélioration de la réglementation de nature à mettre un peu de baume au cœur du monde des armes, mais aussi des dispositions qui fâchent. Seule une petite partie a été publiée le 29 octobre 2022. Le Conseil d'État a validé la partie qui concernait les armes de catégorie A1-11° et a repoussé de plusieurs mois l'examen du reste. Ainsi, bien que le décret ne soit pas encore paru, les lecteurs de la Gazette sont favorisés parce qu'ils en connaissent le contenu !

BIATHLON « PLOMBÉ »

Il est à craindre que des directives européennes interdisent le plomb pour des armes de petit calibre. Si l'Europe arrive à ses fins, les sportifs devront utiliser des carabines laser. Tout le charme traditionnel du sport s'envolerait : moins de bruit et plus d'influence du vent sur le tir.

PÉTITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Une pétition a été déposée à l'Assemblée nationale par des détenteurs. Elle s'insurge contre le fichage des détenteurs pour des motifs qui peuvent être l'orientation politique, syndicale ou sexuelle. Décidément le monde des armes se montre combatif.

VOIR
BRÈVE
516

EUROSTAR ANTI-MÉMORIEL

Avant les commémorations du 11 novembre, Eurostar a exhibé de nouveau son affiche pour interdire le transport dans ses trains notamment des douilles travaillées des poils de la 1^{re} GM. Cela dure depuis 2019.

VOIR
ARTICLE
2545

PRODUITS DÉRIVÉS

L'UFA propose quelques objets aux logos de l'association. Vous trouverez des T-shirts, témoins de chambre vide, badges en tissu ou métal, cravates, etc.

VOIR
ARTICLE
3254

BULLETIN D'ADHESION & D'ABONNEMENT 2023

Êtes-vous : Tireur chasseur collectionneur reconstitueur simple amateur

U.F.A. : BP 55122 - 31504 TOULOUSE CEDEX 5

E-mail : jbuigne@armes-ufa.com - Questions relatives aux adhésions : secretariat@armes-ufa.com

Nom (En majuscules) : Prénom :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Pays :

E-mail :

Tél : --- / --- / --- / --- / --- Mobile : --- / --- / --- / --- / ---

Adhésion famille : nombre de personnes concernées à la même adresse ou même nom (2 ou 3 maximum).

Préciser nom et prénom

Pour l'année 2023
j'adhère et je m'abonne à :

Membre actif 30 €

Membre de Soutien 40 €

Membre bienfaiteur 100 €

Frais de dossier

carte de collectionneur 60 €

ACTION (6 n°) 40 € (-6 €) 34 €

2 ans (12 n°) 76 € (-12 €) 64 €

GAZETTE DES ARMES (11 n°) 69 € (-9 €) 60 €

2 ans (22 n°) 137 € (-18 €) 119 €

Supplément de 10 € pour les autres pays par voie de surface, 1 ou 2 ans.

Pour Gazette ou Action. 10 €

Totaux adhésions & abonnements :

Numéraire* Chèque * Banque / N°

Il faut être adhérent pour bénéficier des abonnements et de la carte de collectionneur

CONTRÔLES DES DÉTENTEURS

Avec l'arrivée du numérique, le personnel des préfectures va pouvoir se consacrer à passer « au crible » les détenteurs d'armes. Et cela vient de commencer, un armurier retraité a reçu la visite domiciliaire de trois policiers accompagnant le directeur du service « armes » de sa préfecture. Les coffres ont été ouverts et photographiés alors que c'est interdit. La raison : il avait trop d'armes !

EN SAVOIR PLUS

Nous faisons figurer au bas de certains articles un logo indiquant un numéro d'article ou de rubrique. Vous pouvez, en vous connectant sur le site www.armes-ufa.com, vous reporter à ces numéros que vous retrouverez dans « recherche avancée » en haut à droite de la page d'accueil.